

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 MAI 1859.

Administration des caisses d'amortissement, des dépôts et consignations.

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

La loi du 15 novembre 1847, qui régit la caisse d'amortissement et celle des dépôts et consignations, dispose qu'il sera fait annuellement par le Ministre des Finances, un rapport aux Chambres législatives sur l'administration et la situation des deux caisses.

J'ai l'honneur, Messieurs, de m'acquitter de cette obligation, en vous présentant le résultat des opérations de l'exercice 1858.

N'ayant à signaler aucune mutation dans le personnel de la commission instituée par l'article 2 de la loi pour surveiller la marche des services, je passerai immédiatement aux faits administratifs que je crois utile de vous communiquer.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Dotations.

En se conformant aux lois et aux contrats qui régissent la dette nationale, le Gouvernement a affecté, pendant l'année dernière, à l'extinction de la dette amortissable par rachats à la bourse, la somme totale de fr. 5,704,754 81 c, applicable aux divers emprunts dans la porportion indiquée ci-après :

EMPRUNTS ET DETTES.		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL NOMINAL.	DOTATIONS annuelles.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Emprunt à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, mis en souscription en 1856.	50,000,000 "	300,000 "	407,420 "	707,420 "
Emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1858, et dette de 7,024,000 francs, inscrite au Grand-livre en 1847, ci	58,474,800 "	584,748 "	687,964 "	1,272,712 "
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, dérivant de la conversion faite en 1844, des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 100,800,000 francs, et de fr. 1,481,481 48 c, ci	95,442,852 "	954,428 32	830,267 00	1,784,696 31
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1844, pour le rachat d'un capital de 80,000,000 de florins, à 3 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, mis à la charge de la Belgique, par le n° 7 de l'article 65 du traité du 2 novembre 1842, ci	84,650,000 "	423,280 "	551,557 50	774,617 50
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, résultant de la conversion des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 1840, 1842 et 1848, opérée en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, et augmentée de fr. 20,985,800 27 c, capital mis à la disposition du trésor par la loi du 14 juin 1855.	157,615,500 "	788,076 50	103,950 "	982,026 50
Dette à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, provenant de la conversion faite en 1857 de l'emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 1852	24,382,000 "	121,910 "	1,372 50	123,282 50
TOTAL. . . . fr.	450,570,052 "	TOTAL. . . . fr.	5,704,754 81	
En ajoutant le solde des fonds qui étaient restés disponibles au 1 ^{er} janvier 1858, soit. . . . fr.				1,145,851 10
On trouve que les moyens dont disposait la caisse pour les opérations d'amortissement s'élevaient à fr.				6,850,605 91

Emploi des fonds.

Les ressources que l'on vient d'indiquer ont été appliquées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1858, à concurrence de 5,484,072 fr. 89 c au rachat d'obligations, tant à la bourse de commerce de Paris qu'à celle de Bruxelles, ci. fr. 5,484,072 89

Il restait donc disponible, pour continuer jusqu'au 1^{er} février et 1^{er} mai 1859, l'amortissement des emprunts 3 p. $\frac{1}{2}$ % et 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, la somme de 1,366,533 02

Voici maintenant comment se répartissent les rachats effectués :

EMPRUNTS ET DETTES.	SOMMES EMPLOYÉES AUX RACHATS.			CAPITAL NOMINAL des titres rachetés.
	En Belgique.	A Paris.	Total.	
4 p. $\frac{1}{2}$ % de 1856.	767,596 45	"	767,596 45	805,000 "
3 p. $\frac{1}{2}$ % de 1858.	605,688 09	636,048 52	1,250,736 41	1,046,555 34
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % (conversion de 1844)	1,724,556 50	"	1,724,556 50	1,725,500 "
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % (emprunt de 1844)	752,414 32	"	752,414 32	756,000 "
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % (conversion de 1855)	923,912 05	"	923,912 05	923,000 "
4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % (conversion de 1857)	76,057 36	"	76,057 36	76,000 "
TOTAUX. . . . fr.	4,848,024 57	636,048 32	5,484,072 89	5,920,555 34

On voit que les opérations faites à Paris s'appliquent exclusivement au fonds 3 p. %. Cela résulte du contrat du 21 juin 1838, qui prescrit d'employer à la bourse de Paris, par les soins de MM. de Rothschild frères, au moins la moitié du fonds d'amortissement de la dette dont il s'agit. La caisse des dépôts a concouru à ces opérations pour une somme de 314,390 francs, ainsi qu'on le verra au chapitre concernant cette caisse.

Quant aux opérations faites en Belgique, il sera facile de se convaincre, en jetant les yeux sur les états de situation semestrielle insérés au *Moniteur* du 1^{er} août 1858 et du 8 mars 1859, n° 213 et 67, qu'elles ont eu lieu d'après la marche tracée et généralement suivie depuis l'institution de la caisse d'amortissement, c'est-à-dire que les rachats ont été effectués à la bourse journellement et par petites sommes, de manière à éviter les trop grandes fluctuations dans le cours des fonds.

Le capital nominal de la dette éteint par l'amortissement à la date du 31 décembre 1858, se répartit comme il suit :

4 p. % de 1836.	fr. 12,289,000 »
3 p. % de 1838.	24,100,466 67
4 1/2 p. % (conversion de 1844)	19,182,149 78
4 1/2 p. % (emprunt de 1844).	8,100,000 »
4 1/2 p. % (conversion de 1853)	4,704,000 »
4 1/2 p. % (conversion de 1857)	76,000 »

TOTAL DES TITRES AMORTIS. fr. 68,451,616 45

Il restait à racheter à la date précitée, des obligations au porteur et des inscriptions nominatives représentant ensemble un capital de fr. 382,119,315 55 c', savoir :

Fr. 17,710,000 »	en 4 p. %.
34,374,333 33	— 3 p. %.
76,260,682 22	— 4 1/2 p. % (conversion de 1844).
76,556,000 »	— 4 1/2 p. % (emprunt de 1844).
152,911,300 »	— 4 1/2 p. % (conversion de 1853).
24,306,000 »	— 4 1/2 p. % (conversion de 1857).
TOTAL. . fr. 382,119,315 55	

Cours des fonds et frais des rachats.

Les cours des fonds belges à la bourse de Bruxelles, pendant l'année dernière, ont été très-satisfaisants. La progression ascendante qui s'est, en quelque sorte, régulièrement et uniformément produite jusqu'à la fin de l'année dans toutes les valeurs de la dette nationale, témoigne incontestablement de la confiance qu'inspire le crédit du pays. Comme on en jugera par le tableau ci-après, il n'y a pas eu un

bien grand écart entre les taux les plus bas et les plus élevés, auxquels se sont faits les achats.

EMPRUNTS ET DETTES.	COURS des opérations en 1857.		DIFFÉRENCES.	COURS des opérations de 1858.		DIFFÉRENCES.		
	Le plus bas.	Le plus élevé.		Le plus bas.	Le plus élevé.			
3 p. % ⁽¹⁾ .	71 ³ / ₄	74 ¹ / ₄	2 ¹ / ₂	75	75 ⁷ / ₈ ⁽¹⁾	2 ⁷ / ₈		
4 p. %	91	95	4	95 ⁷ / ₈	95 ¹ / ₂	1 ⁵ / ₈		
4 ¹ / ₂ p. %	95 ⁵ / ₈	99 ³ / ₈	3 ⁵ / ₈	97 ¹ / ₄	100	2 ⁵ / ₈		

Les frais supportés par le trésor du chef des opérations d'amortissement dont il a été rendu compte, s'élèvent à la somme de fr. 17,463 31 c, savoir :

Fr. 12,598 62 pour la commission allouée à MM. de Rothschild frères, par le contrat du 21 juin 1838 relatif à l'emprunt 3 p. %.

4,864 69 pour frais de courtage résultant des rachats effectués en Belgique.

ENSEMBLE fr. 17,463 31

CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS.

Cautionnements des comptables publics et des contribuables.

Le solde des sommes déposées s'élevait, d'après le rapport sur les opérations de l'année 1857, à fr. 11,595,919 38

A cette situation, il faut ajouter les versements effectués pendant l'année 1858 1,071,828 40

CE QUI FAIT ENSEMBLE. fr. 12,667,747 78

En déduisant le montant des ordonnances de remboursement émises en 1858, soit 673,061 17

Il reste au 1^{er} janvier 1859 fr. 11,994,686 61

⁽¹⁾ Les cours de 76 à 77 ¹/₄, pour quelques achats du mois de novembre 1858, sont ceux qui ont été effectués à la bourse de Paris, où l'usage est de comprendre l'intérêt échu dans le prix d'achat.

Ce dernier solde se compose :

1° De cautionnements inscrits	fr. 11,396,643 55
2° De cautionnements non inscrits	598,043 06

La situation au 1^{er} janvier dernier, comparée à celle de l'année précédente, présente une augmentation de fr. 398,767 23 c. Les inscriptions ont suivi la même progression : de 3,323 qu'elles étaient à la fin de 1857, elles se sont élevées au nombre de 3,635, soit une augmentation de 312 en 1858. Si l'on se reporte à l'année 1849, époque de l'organisation de la caisse des dépôts et consignations, la différence est bien plus considérable : il n'y avait alors que 2,474 inscriptions, ayant pour objet un capital de fr. 8,195,780 06 c.

Consignations.

Les consignations judiciaires et légales faites dans les conditions déterminées par la loi du 28 nivôse an XIII, s'élevaient à la date du 1^{er} janvier 1858, à fr. 5,646,251 06

Il a été confié à la caisse, pendant l'année 1858 2,030,163 29

TOTAL. fr. 7,676,414 35

Restitutions faites en 1858 2,151,768 81

Situation au 1^{er} janvier 1859. fr. 5,524,645 54

Le nombre des consignations nouvelles, représentées par la somme de 2,030,163 francs 29 c, est de 690; en 1857 il était de 727, ayant pour objet une somme de fr. 2,116,086 13 c, tandis que les remboursements, qui n'étaient que de 725 en 1857, se sont élevés à 802 pendant l'année 1858.

La somme des intérêts payés a été beaucoup plus considérable en 1858 qu'en 1857 : de fr. 119,474 22 c, montant des paiements effectués de ce chef pendant l'année 1857, la dépense s'est élevée à fr. 219,122 40 c l'année dernière.

Cette différence provient de ce que les fonds appartenant à des créanciers d'un failli, sont restés en dépôt de 1843 à 1858, ce qui a nécessité le paiement en une seule fois de seize années d'intérêts.

Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.

Les cautionnements des agents de change et des courtiers de commerce sont fournis en numéraire; ceux des entrepreneurs peuvent l'être soit en espèces, soit en fonds publics nationaux.

CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Solde au 31 décembre 1857, d'après le rapport de l'année précédente, ci	fr.	1,180,634 06
Versements faits en 1858		421,389 02
TOTAL.	fr.	1,602,023 08
Il a été remboursé pendant l'année 1858 pour.		580,850 »
En dépôt au 1 ^{er} janvier 1859.		1,021,173 08

CAUTIONNEMENTS EN FONDS PUBLICS.

Capital nominal existant en dépôt au 1 ^{er} janvier 1858.	fr.	4,849,750 »
Dépôts effectués en 1858		1,030,000 »
TOTAL.	fr.	5,879,750 »
Restitutions faites en 1858		616,000 »
En dépôt au 1 ^{er} janvier 1859 (capital nominal).	fr.	5,263,750 »

Placements ou achats.

Par application de l'article 11 de la loi du 15 novembre 1847, la caisse des dépôts et consignations a fait emploi d'une somme de 500,000 francs à l'achat de fonds publics. Les obligations achetées s'élèvent au capital nominal de 500,000 francs, à l'intérêt de 4½ p. %.

Ainsi que cela a eu lieu pendant l'année 1857, la caisse des dépôts a vendu à l'amortissement du 3 p. % pour une somme effective de 314,390 francs. La vente s'est faite au cours de 74½ p. % et le remploi du prix a été effectué en obligations de la dette 4½ p. % représentant un capital nominal de 317,912 francs, produisant un revenu de fr. 14,306 04

Et comme les titres vendus ne donnaient qu'un intérêt de. 12,660 »

la conversion du 3 p. % en 4½ p. % a procuré à la caisse des dépôts un excédant de revenu de fr. 1,646 04

Les deux opérations ont été faites sur la proposition de la commission de surveillance.

Intérêts dus aux déposants et produit des placements.

La caisse des dépôts et consignations doit compte au trésor, qui supporte les intérêts revenant aux déposants, du produit des fonds publics qui forment les contre-valeurs des consignations et des cautionnements fournis en numéraire.

Nous allons donner les chiffres de la dépense et de la recette effectuées de ce chef.

DÉPENSE.

Intérêts à 4 p. % l'an des cautionnements des comptables et de ceux des contribuables pour sûreté de droits de douanes et d'accises fr.	471,172 48
Intérêts à 3 p. % du chef de cautionnements d'adjudicataires.	34,613 47
Intérêts, également à 3 p. %, des consignations de toute nature.	219,122 40
Total de la dépense. fr.	724,819 80

RECETTE.

Versement au trésor du produit des fonds publics acquis au moyen des capitaux des cautionnements et des consignations. fr.	776,211 89
<i>Fonds spécial.</i> — Augmentation de revenu provenant de la réalisation de fonds à 3 p. % et du remploi en obligations à 4½ p. %	7,904 49
TOTAL. fr.	784,116 38
La dépense étant de	724,819 80
L'excédant de recette est de fr.	59,296 58

En 1857, l'excédant de la recette sur la dépense a été de fr. 178,796 99 c; la cause de la différence doit être principalement attribuée au payement d'intérêts arriérés des consignations provenant d'une faillite, ainsi qu'il en a été rendu compte à la page 5.

Telle est, Messieurs, la situation des services placés par la loi du 15 novembre 1847 dans les attributions de la caisse d'amortissement, des dépôts et consignations.

Bruxelles, le 15 mai 1859.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

OBSERVATIONS

*De la commission instituée pour surveiller la caisse d'amortissement
et celle des dépôts et consignations.*

OPÉRATIONS DE 1858.

D'après l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, combiné avec l'article 44 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, la commission de surveillance doit être entendue sur le rapport à présenter annuellement aux Chambres législatives, et les observations que lui aurait suggérées la marche des services doivent être jointes à ce rapport.

La commission a donc pris connaissance, dans sa séance du 19 mai 1859, du rapport de M. le Ministre des Finances sur les opérations de 1858, et elle reconnaît que cet exposé sommaire est conforme aux documents de comptabilité qui lui ont été mis sous les yeux.

Les propositions que nous avons jugé utile de faire relativement à l'emploi des capitaux disponibles de la caisse des dépôts et consignations, et à la conversion, en 4½ p. %, d'obligations 3 p. %, ayant eu l'assentiment de M. le Ministre des Finances, l'exécution en a eu lieu de la manière la plus avantageuse au trésor.

Les vérifications prescrites par l'article 15 de la loi du 15 novembre 1847 ont été faites périodiquement, et chaque fois les valeurs des deux caisses ont été trouvées en parfaite concordance avec les états de situation.

Les comptes de la gestion de 1857, après un examen avec les registres de comptabilité, ont été approuvés provisoirement par la commission, qui a également arrêté, à la date du 31 décembre, les registres de l'administration du trésor public.

La commission n'a pas négligé de remplir l'obligation que lui impose l'article 20 de la loi du 22 mai 1848. Elle a constaté l'exactitude des valeurs déposées à titre de garantie des émissions des billets de banque de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, et dont il y a lieu de rembourser le montant à la Banque nationale, par suite du retrait que celle-ci a opéré, en vertu de l'article 26 de la loi du 5 mai 1850.

L'anéantissement des obligations de la dette publique rachetées pour le compte de l'amortissement a eu lieu en présence d'un membre de la commission, délégué à cet effet. Les procès-verbaux qui ont été dressés de ces opérations établissent que le 29 mai, le 18 août et le 4 décembre, il a été anéanti des titres de la dette pour un capital nominal de fr. 6,022,833,33.

Enfin la commission ne peut que témoigner sa satisfaction de la marche des affaires et de la situation des deux caisses, dont les opérations n'ont donné matière à aucune observation critique de sa part.

Bruxelles, le 19 mai 1859.

La Commission :

TH. FALLON, président.

J.-FRANÇ. LOOS.

JACQ. VERREYTT.

FERN. SPITAEELS.

J.-D. TKINT-VANDERKUN.

ANNEXES.

ANNEKE N° 1.

SITUATION GÉNÉRALE
DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,
PRÉSENTANT
LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1858.

FONDS D'AMORTISSEMENT, EMPLOI DE CES FONDS

ET ENCAISSE DISPONIBLE.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.						
	4 p. %	3 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	Total.
	1856.	1858.	(conversion) 1844.	(emprunt) 1844.	1853.	(conv. et emprunt) 1857.	

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles résultant des engagements contractés par l'Etat.	500,000 »	584,748 »	954,428 32	423,280 »	788,076 50	121,910 »	3,172,442 82
Intérêts produits pendant l'année 1858, par les capitaux amortis .	467,420 »	687,964 »	850,267 99	351,337 50	193,950 »	1,372 50	2,532,311 99
	767,420 »	1,272,712 »	1,784,696 31	774,617 50	982,026 50	123,282 50	5,704,754 81
Dotations et intérêts des années antérieures	10,353,640 »	15,875,176 33	17,069,488 02	7,115,285 25	3,903,846 75	»	54,515,456 33
	11,121,060 »	17,145,888 33	18,854,184 33	7,889,902 75	4,885,873 25	123,282 50	60,020,191 14

EMPLOI ET ENCAISSE.

Coût des rachats effectués pour le compte de la caisse, pendant l'année 1858	767,396 45	1,230,736 41	1,724,556 50	752,414 32	925,912 05	76,057 56	5,484,072 89
Coût des rachats effectués antérieurement	10,353,732 89	15,852,117 60	16,518,862 26	6,846,795 87	3,618,076 61	»	55,169,585 25
	11,121,129 34	17,071,854 01	18,243,418 56	7,599,210 19	4,541,988 66	76,057 56	58,653,658 12
Encaisse. { Soldes actifs	»	74,034 32	610,765 77	290,692 54	343,884 59	47,225 14	1,566,533 02
{ Solde passif	69 34	»	»	»	»	»	
	11,121,060 »	17,145,888 33	18,854,184 33	7,889,902 75	4,885,873 25	123,282 50	60,020,191 14

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.						
	4 p. % 1856.	5 p. % 1858.	4 1/2 p. % (conversion) 1844.	4 1/2 p. % (emprunt) 1844.	4 1/2 p. % 1855.	4 1/2 p. % 1857.	Total.
Titres rachetés pend. l'année 1858.	805,000 »	1,646,535 54	1,725,500 »	756,000 »	925,000 »	76,000 »	5,029,855 54
Titres rachetés antérieurement.	11,486,000 »	22,454,135 53	17,456,640 78	7,344,000 »	5,781,000 »	»	62,521,785 11
	12,289,000 »	24,100,466 67	19,182,140 78	8,100,000 »	4,704,000 »	76,000 »	68,451,616 45
Titres brûlés	11,885,000 »	23,535,135 53	18,891,140 78	8,000,000 »	4,552,000 »	61,000 »	66,744,283 11
Titres frappés du timbre: Rachetés pour l'amortissement	404,000 »	745,335 54	201,000 »	100,000 »	152,000 »	15,000 »	1,707,335 54
	12,289,000 »	24,100,466 67	19,182,140 78 (a)	8,100,000 » (b)	4,704,000 » (a)	76,000 » (a)	68,451,616 45 (c)

ÉTAT COMPARATIF

de la dette dotée d'un amortissement, et de la portion de cette dette amortie au 31 décembre 1858.

CAPITAL NOMINAL

1° des titres émis	50,000,000 »	58,474,800 »	95,442,852 »	84,656,000 »	157,615,500 »	24,382,000 »	450,570,952 »
2° des titres amortis	12,289,000 »	24,100,466 67	19,182,140 78	8,100,000 »	4,704,000 »	76,000 »	68,451,616 45
3° des titres à amortir	17,711,000 »	54,574,535 53	76,260,682 22	76,556,000 »	132,011,500 »	24,506,000 »	582,119,315 55

- (a) Le capital nominal des titres rachetés avant la conversion en 4 1/2 p. %, des emprunts 5 p. % de 1831, 1832, 1840, 1842, 1848 et 1852, y compris celui qui a été racheté avec la réserve de fr. 5,985,776 27 c^{ts} (art. 5 de la loi du 1^{er} décembre 1852), s'élevait à fr. 54,622,115 96
- (b) La réduction de la dette flottante au moyen du fonds d'amortissement de cet emprunt (loi du 22 mars 1844, art. 2, § 3), a été de 493,826 67
- (c) Ce qui, avec la somme ci-dessus de 68,451,616 45
- porte la capital amorti, à la somme totale de fr. 103,867,557 08

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

RECETTES.

SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 1857.

Des cautionnements 4 p. % restant à inscrire fr.	961,495 95	
— 4 p. % inscrits	10,634,423 43	
Des ordonnances de remboursement émises et non payées	26,709 92	
		11,622,628 90
Des cautionnements 3 p. % restant à inscrire	509,733 41	
— 3 p. % inscrits.	870,900 65	
		1,180,634 06
— en fonds publics.		4,849,730 »
Des consignations non remboursées		3,646,231 06
Des mandats émis à titre d'intérêts de cautionnements 3 p. %, restant à payer		925 49
Des sommes employées à l'achat de fonds nationaux, représentant les capitaux de cautionnements et de consignations		17,990,200 25
Solde disponible destiné au fonds spécial		1,465 37 ¹ / ₂
		41,291,855 13 ¹ / ₂

VERSEMENTS.

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables.

Versements constatés pendant l'année 1858	1,071,828 40
---	--------------

Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.

Versements constatés pendant l'année 1858	421,389 02
Cautionnements en fonds publics inscrits pendant l'année 1858	1,030,000 »

A REPORTER. fr. 43,815,072 55¹/₂

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1858.

DÉPENSES.

DÉPENSES POUR ORDRE.

Annulations.

Mandats émis en 1853 à titre d'intérêts de cautionnements d'adjudicataires prescrits au profit du trésor (art. 36 de la loi de comptabilité) fr. 18 50

RESTITUTION DE CAPITAUX.

Ordonnances de remboursement payées par le trésor public,

SAVOIR :

Cautionnements 4 p. %	{	Exercice 1857.	fr. 20,360 32	
		— 1858.	662,224 27	
Quittances de versement remboursées au moyen de mandats du trésor			5,450 »	
				688,054 59

Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux.

Mandats émis pour remboursements de cautionnements 3 p. %, payés par les agents du trésor	580,850 »
Cautionnements en fonds publics restitués pendant l'année 1858	616,000 »

A REPORTER fr. 1,884,903 09

RECETTES.

REPORT. fr. 43,815,072 55½

Consignations.

Consignations de toute nature faites pendant l'année 1858, chez les conservateurs des hypothèques et renseignées dans les états mensuels de l'administration de l'enregistrement. 2,050,165 29

FONDS SPÉCIAL.

Revenu du fonds spécial à accumuler avec le capital. 7,904 49½

CRÉDITS.

Crédits ouverts chez le caissier général de l'État, destinés à l'achat de fonds publics,

SAVOIR :

1° Du chef des soldes disponibles des fonds déposés à titre de cautionnements et de consignations. fr. 512,112 61

2° Du chef des arrérages du fonds spécial. 7,904 49½

520,017 10½

ACHATS DE FONDS PUBLICS.

Achat d'un capital nominal de 828,200 francs, titres 4½ p. 0/0, ayant coûté fr. 824,479 39

REVENUS

Intérêts des fonds publics provenant de l'emploi des capitaux disponibles de cautionnements et de consignations 788,324 50

A REPORTER. fr. 47,985,961 55½

DÉPENSES.

Report. fr. 1,884,905 09

Consignations.

Consignations remboursées pendant l'année 1858. 2,151,768 81

FONDS SPÉCIAL.

Versement fait au trésor public des intérêts du fonds spécial 7,904 49½

DISPOSITIONS.

Dispositions sur le caissier général de l'État, à l'effet de payer les fonds publics achetés,

SAVOIR :

1° Fonds de cautionnements et consignations fr. 522,202 »

2° Fonds spécial 9,558 35

531,560 35

VENTE DE FONDS PUBLICS.

Vente à l'amortissement d'un capital nominal de 422,000 francs, titre 3 p. %, ayant produit 314,590 »

VERSEMENTS.

Versements faits au trésor public :

1° Des intérêts des fonds nationaux acquis au moyen des cautionnements et de consignations 776,211 89

2° Du montant des intérêts bonifiés aux vendeurs sur les achats de fonds publics 12,112 61

788,324 50

A REPORTER. fr. 5,678,851 24½

RECETTES.REPORT. fr. 47,985,961 33 $\frac{1}{2}$ **INTÉRÊTS.**

Intérêts de cautionnements 4 p. % liquidés pendant l'année 1888 471,172 48

— 3 p. % — — 34,613 47

Intérêts de consignations 219,122 40

724,819 80

TOTAL. fr. 48,710,781 13 $\frac{1}{2}$

DÉPENSES.

Report. . . . fr. 3,678,831 24½

INTÉRÊTS.

Ordonnances de paiement d'intérêts de cautionnement 4 p. %, émises payables chez les agents du trésor	471,172 48	
Mandats de paiements d'intérêts de cautionnements 3 p. % payés par les agents du trésor	34,389 27	
Ordonnances de régularisation des intérêts de consignation.	219,122 40	
		<u>724,684 15</u>

SOLDES AU 31 DÉCEMBRE 1858.

Des cautionnements 4 p. % restant à inscrire	598,045 06	
— 4 p. % inscrits	11,596,643 35	
Des ordonnances de remboursement émises et non payées.	11,736 10	
		<u>12,006,422 71</u>
Des cautionnements 3 p. % restant à inscrire	60,193 06	
— 3 p. % inscrits	960,978 02	
		<u>1,021,175 08</u>
— en fonds publics	5,263,750 »	
Des consignations non remboursées.	5,524,645 54	
Des mandats émis à titre d'intérêt de cautionnement, 3 p. %, restant à payer	842 64	
Des sommes employées à l'achat de fonds nationaux, représentant les capitaux de cautionnements et de consignations.	18,490,200 25	
Solde disponible destiné au fonds spécial	11 52	
		<u>42,307,045 74</u>

Total. . . . fr. 48,710,781 13½